

LE RECOUVREMENT DES CHARGES DE COPROPRIÉTÉ



Public concerné

Tout public

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



Durée

4 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

245 € HT / 294€ TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Nawal Bellatreche-Titouche
Avocat au barreau de Paris

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Identifier les personnes redevables des charges de copropriété
- Etre en capacité de procéder au recouvrement des charges de la copropriété
- Poursuivre l'exécution des décisions en paiement des charges
- Être à jour des arrêts marquants 2021/2023 sur le recouvrement des charges

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, d'exercices et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

Contenu

- > Séquence 1 : L'identification des débiteurs et détermination des charges de copropriété
- > Séquence 2 : Les démarches permettant de sauvegarder la créance du syndicat des copropriétaires
- > Séquence 3 : L'engagement et choix de la procédure judiciaire
- > Séquence 4 : Les frais exposés pour le recouvrement des charges
- > Séquence 5 : Les mesures d'exécution de la décision de justice

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet



LE RECOUVREMENT DES CHARGES DE COPROPRIÉTÉ

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Nawal Bellatreche-Titouche
Avocat au barreau de Paris

Maître Nawal Bellatreche-Titouche, avocat au Barreau de Paris, dévouée au domaine du droit immobilier.

Après avoir réussi le CAPA en 2010, elle a acquis la qualification nécessaire pour exercer en tant qu'avocate.

En 2020, elle a consolidé cette expertise en obtenant un Certificat de Spécialisation en Droit Immobilier, une marque de son engagement envers l'excellence.

Au-delà de son rôle d'avocate, Maître Nawal Bellatreche-Titouche est également formatrice en droit immobilier.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)
Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

50mn **Séquence 1 : L'identification des débiteurs et détermination des charges de copropriété**

50mn **Séquence 2 : Les démarches permettant de sauvegarder la créance du syndicat des copropriétaires**

5 mn Pause

50mn **Séquence 3 : L'engagement et choix de la procédure judiciaire**

30mn **Séquence 4 : Les frais exposés pour le recouvrement des charges**

30mn **Séquence 5: Les mesures d'exécution de la décision de justice**

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 3H